



**Formulaire de participation «PRIX VELO Infrastructure 2020»**

Autorité : Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions .....

Adresse Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg .....

Personne de contact Corinne Margalhan-Ferrat .....

Téléphone, e-mail [corinne.margalhan-ferrat@fr.ch](mailto:corinne.margalhan-ferrat@fr.ch) tél. : 026 305 36 46 .....

Titre du projet Passerelle de mobilité douce avec accès au quai de la nouvelle halte ferroviaire de Givisiez .....

**Annexes**

*Les annexes suivantes nous intéressent particulièrement:*

- Plans
- *Matériel iconographique: photos, vidéos en qualité imprimable (si possible situation avant/après)*

1. Rapport technique .....
2. Passerelle\_plan de situation ; 3. Passerelle\_coupe\_longueur et 4. Passerelle\_Plan signalisation et autres aménagements .....
4. Récapitulation\_étapes\_projet de construction gare et passerelle .....
5. GIV\_GAR\_Acces\_Presentation\_20170215\_PG\_ commune de Givisiez .....
6. Photos .....
6. ....

Lieu et date, Fribourg, 31.01.2020 ..... Signature ...

En signant le présent formulaire, les candidats déclarent accepter les conditions de participation. Ils attestent que toutes les indications fournies sont conformes à la vérité et autorisent PRO VELO Suisse à en vérifier l'authenticité et à publier les documents relevant des projets primés sur le site Internet, dans les rapports et dans le cadre du travail médiatique.

Veuillez envoyer le présent formulaire et les documents requis **sous forme numérique** au plus tard le 31 janvier 2020 à: PRO VELO Suisse, «PRIX VELO Infrastructure», Birkenweg 61, 3013 Berne, [info@prixvelo.ch](mailto:info@prixvelo.ch)

## 1 Descriptif du projet

### 1.1 Problématique

Le tissu urbain de la commune de Givisiez souffre de l'effet de césure provoqué par la ligne ferroviaire sur une grande partie de son territoire. Il s'agit donc ici d'améliorer la qualité du réseau de mobilité douce de la commune (décloisonnement du quartier dense de La Faye) en créant des liaisons nouvelles au nord et au sud des voies ferroviaires afin d'augmenter le nombre de déplacements de courte distance réalisables à pied ou à vélo.

Concrètement, on vise ici la création d'une nouvelle infrastructure de mobilité douce permettant à la population d'un secteur de l'Agglomération en pleine transformation (passage de zone d'activités en zone mixte avec de nombreux projets urbains de densification) de lui offrir un nouveau cheminement de mobilité douce attractif, sûr et en site propre (par-dessus la barrière que représente la voie ferroviaire) et d'avoir accès à une nouvelle infrastructure ferroviaire (halte de Givisiez dont la mise en service a eu lieu en décembre 2019).

### 1.2 Défi

Les défis de ce projet étaient de plusieurs ordres.

- Sur le plan de la construction : car il s'agissait de coordonner des travaux ferroviaires (voie ferroviaire et construction de la nouvelle halte) avec la création d'une passerelle de mobilité douce donnant notamment accès à la nouvelle halte ferroviaire. De plus ces travaux devaient se dérouler sans porter trop préjudice à la ligne ferroviaire existante.
- Sur le plan de l'aménagement local : La coordination de ces travaux d'envergure, pour la commune de Givisiez, devait se faire dans un secteur clé de l'Agglomération de Fribourg, car soumis à un large processus de transformation et de densification urbaine encore en cours. Il s'est alors également aussi agi de convaincre les riverains du projet ainsi que la population de la commune de Givisiez du bien-fondé du projet. De nombreuses séances d'information, de discussion, à tous les échelons, ont été nécessaires pour parvenir à ce consensus. Par ailleurs, les partenaires du projet ont dû tenir compte du développement à venir du secteur des Taconnets (parcelles appartenant aux TPF) pour l'accrochage sud de la passerelle. A noter que depuis peu, l'association des CO des communes de la Sarine t du Haut Lac français ont planifié la construction d'un nouveau CO à proximité immédiate de la nouvelle halte ferroviaire de Givisiez.
- Sur le plan du nombre de partenaires impliqués: le nombre important de partenaires impliqués dans ce projet constituaient autant un risque qu'une chance : car tous ont dû, pendant plusieurs années (2012-2019), travailler, ensemble, d'abord à son développement, puis à sa réalisation.
- Sur le plan du financement du projet : les négociations ont été longues pour trouver un accord sur le financement du projet. Bien que bénéficiant d'un soutien de 40% (plafonné) de la Confédération au titre du PA2, la mesure 21.9 « Construction d'une passerelle avec accès au quai de la nouvelle halte ferroviaire de Givisiez » n'a pu se réaliser sans la participation financière des

CFF (validation CFF Infrastructures), de la commune de Givisiez (validation Conseil communal puis Assemblée communale), de l'Agglomération de Fribourg (validation du Comité d'agglomération puis du Conseil d'agglomération) et de l'Etat de Fribourg (validation de l'Etat de Fribourg). Ces différents partenaires ayant leurs propres organes de décision, le projet constructif n'a pu démarrer qu'après l'acceptation du projet par chacun d'entre eux.

### 1.3 Objectif

L'objectif était de créer, pour décembre 2019, une passerelle de mobilité douce (qui constitue une coupure dans la commune de Givisiez) tout en permettant l'accès aux piétons et aux cyclistes aux trains en partance pour Fribourg ou pour Payerne. Le franchissement des voies ferroviaires prend la forme d'une passerelle aérienne à caractère urbain.

Il est d'ailleurs, à ce jour, encore prévu de développer des lieux de stationnement pour vélos au nord et au sud de la passerelle. Enfin, en lien avec l'urbanisation du secteur des Taconnets (Mandat d'étude parallèle d'urbanisme de 2015 à 2016 avec pour lauréat le bureau Richter Dahl Rocha à Lausanne, PAD des Taconnets en cours d'élaboration) qui prévoit le développement d'un futur quartier d'habitations au sud des voies ferroviaires (sur les parcelles appartenant aux TPF). Les TPF prévoient, quant à eux, également la création d'un nouveau hub régional de transports publics.

**Le projet de passerelle fait donc partie d'un projet intégré de mobilité combinant mobilité douce et transports publics (train et bus).**

### 1.4 Mesures

Il s'agit de construire une passerelle à usage mixte piétons/vélos, servant également comme unique accès au quai central de la nouvelle halte ferroviaire de Givisiez. D'une longueur totale d'environ 300 m (190 m de passerelle et 120 m de rampes) et d'une largeur minimale de 6 m, ce cheminement est constitué d'une accroche nord rectiligne, puis d'une partie en courbe. La courbe est d'abord faible au-dessus du quai central, puis elle se resserre pour prendre une forme hélicoïdale à l'accroche sud. La séparation des flux piétonniers et cyclistes est opérée de manière perméable, par une différence de niveau de 5 cm et un revêtement de couleurs différencié.

La structure de la passerelle se compose de caissons en acier et repose sur des piles profilées en béton armé fondées sur pieux. La passerelle est structurellement distincte de la partie d'accès au quai entièrement réalisée en béton.

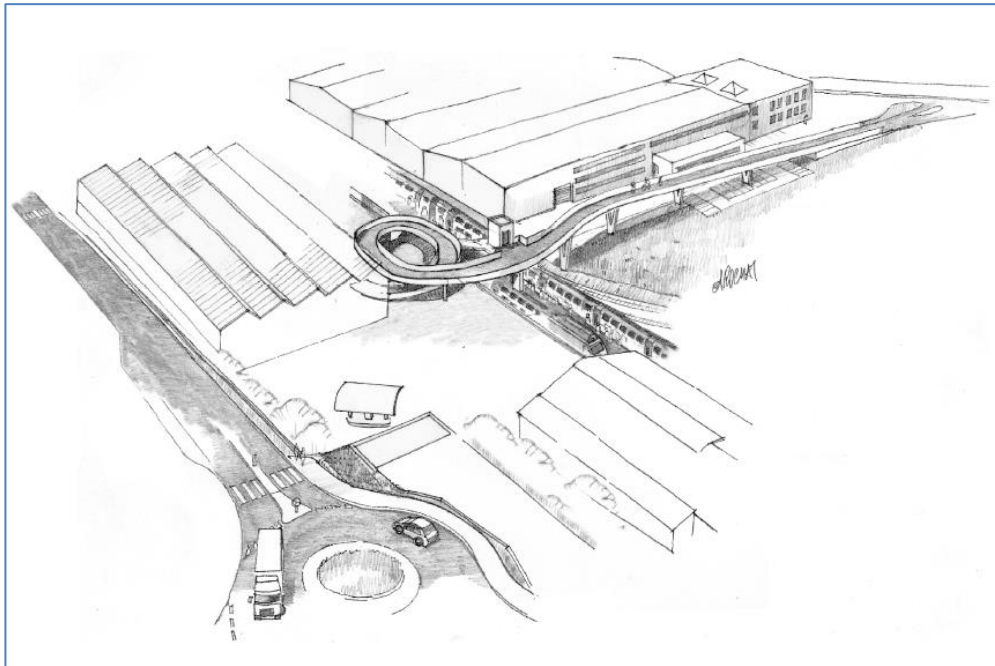


Figure 1: esquisse de principe passerelle avec accroche sud selon la situation actuelle (avec démolition partielle du bâtiment *TPF*), projet CFF, 9 avril 2018

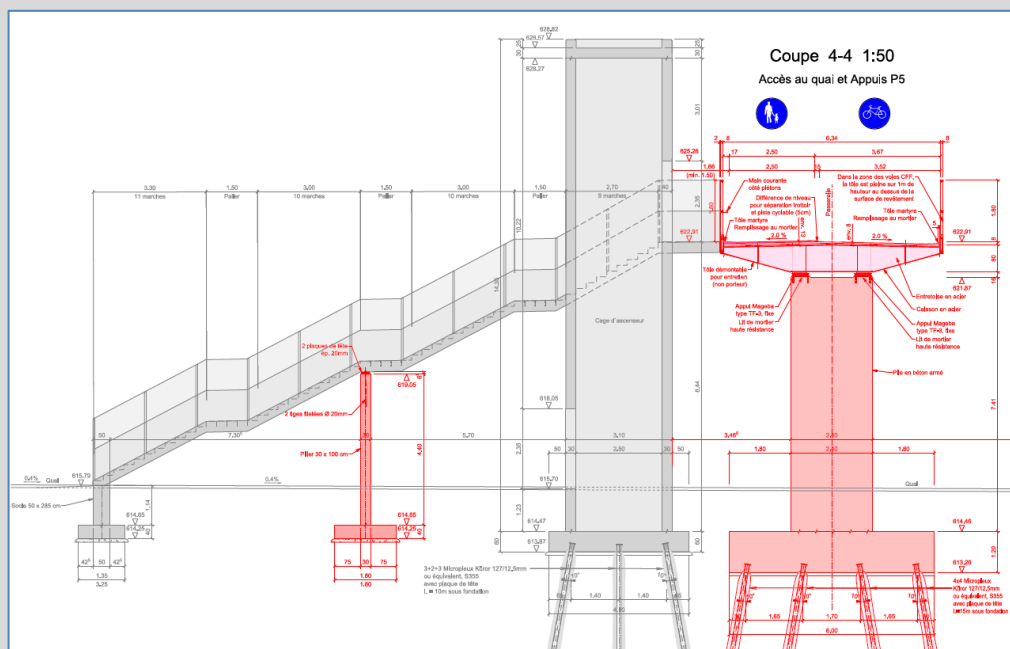


Figure 2 : coupe transversale liaison escaliers et ascenseur pour accès au quai, projet CFF, 9 avril 2018

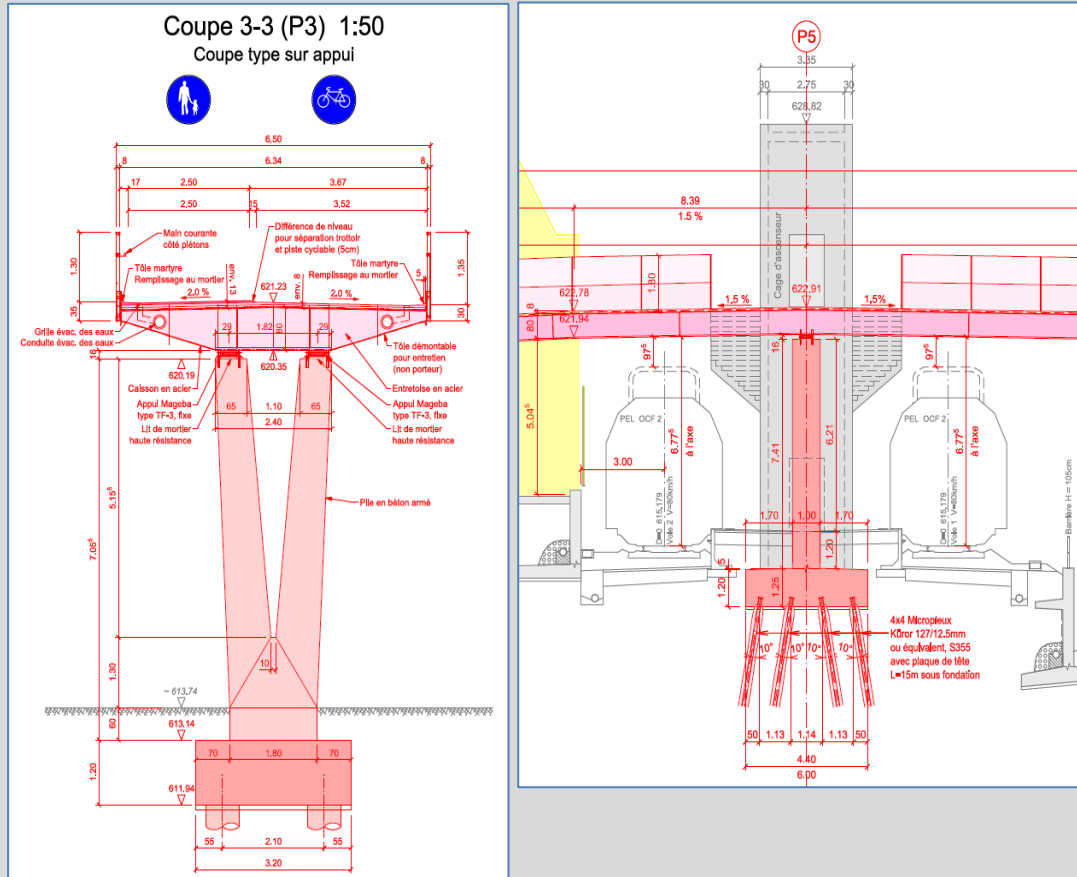


Figure 3 : coupe type pile-passerelle et coupe longitudinale accroche escaliers et ascenseur, projet CFF, 9 avril 2018

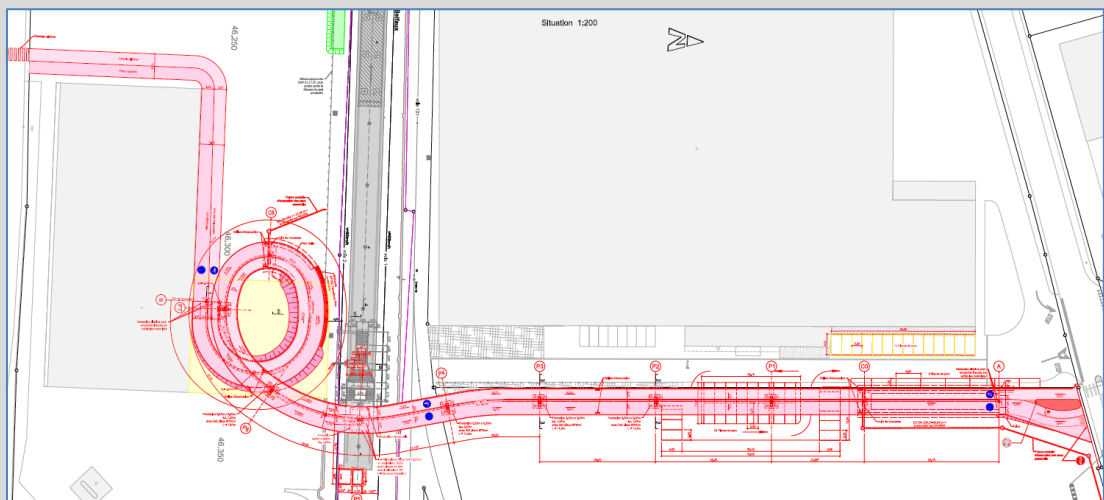


Figure 4: situation passerelle, projet CFF, 9 avril 2018

## 2 Parties prenantes et groupes d'intérêt

*Désignation des parties prenantes (mandant, mandataire, équipe chargée de la planification) et prise en considération des groupes d'intérêt*

Le projet de passerelle étroitement lié à celui du déplacement de la halte ferroviaire de Givisiez a été réalisé sous la conduite des CFF.

La passerelle, en tant que cheminement de mobilité douce est propriété de la commune de Givisiez qui est notamment responsable de son entretien.

La commune de Givisiez, l'Agglomération de Fribourg – en charge de l'aménagement régional et responsable de la planification des projets d'agglomération -, l'Etat de Fribourg ainsi que les TPF, propriétaires fonciers de plusieurs des parcelles du secteur, ont également été parties prenantes au projet.

C'est principalement dans la phase de planification que les différentes collectivités publiques (Canton, Agglomération et commune) ont été impliquées dans les travaux menés par les CFF. La commune de Givisiez, en charge de l'aménagement local, a envisagé différentes formes à sa passerelle de mobilité douce et a mené différentes réflexions sur son utilisation (voir le document [GAR\\_Acces\\_Presentation\\_20170215\\_PG commune de Givisiez.](#) )

Les TPF, propriétaires des parcelles adjacentes à la voie ferroviaire ont mené des réflexions sur l'avenir de ce secteur et ont lancé un mandat d'études parallèles sur le quartier des Taconnets. Une grande attention a été accordée aux aspects architecturaux et fonctionnels de cette liaison afin d'aboutir à une intégration optimale de la passerelle dans la future urbanisation du secteur. Ainsi, le projet initial de passerelle développé en même temps que le reste du projet de modernisation de la gare de Givisiez en 2015 par les CFF a été modifié suite aux résultats du MEP des Taconnets. La passerelle permet désormais d'améliorer l'intermodalité et les transbordements entre bus et trains puisqu'elle aboutira au cœur du quartier des Taconnets où se situera un interface de transport public multimodal.

Actuellement, la connexion entre la route des Taconnets et le débouché de la rampe hélicoïdale est mise en place de manière provisoire, dans l'attente du développement du quartier des Taconnets.

## 3 Calendrier de planification et de mise en œuvre

*Données clés les plus importantes. Projet déjà mis en œuvre? En cours de mise en œuvre?*

La passerelle est accessible aux piétons et aux cyclistes depuis le 2 décembre 2019. Depuis le 15 décembre 2019, piétons et cyclistes peuvent prendre le train à la nouvelle halte ferroviaire de Givisiez pour se rendre tous les quarts d'heure en Ville de Fribourg et vice-versa.

Pour la description des phases de construction du projet, voir document intitulé « [Les chiffres clés et les phases de construction des projets de halte ferroviaire et de passerelle](#) », mis en annexe.

#### **4 Budget prévisionnel et financement**

*Public/privé? Financement garanti? Intégration dans un projet d'agglomération?*

Le devis estimatif de 5'551'304 francs du projet de passerelle de mobilité douce figure en annexe (division par CAN).

Le montage financier entre les différents partenaires a fait l'objet de différents rounds de négociation. Certes, la contribution fédérale apportée à la mesure 21.9 « Réalisation d'une passerelle de mobilité douce à la gare de Givisiez, avec accès au quai » du Projet d'agglomération de deuxième génération (PA2) a eu un effet certain de levier sur les acteurs publics du projet comme sur les CFF.

Au terme de l'Accord sur les prestations du PA2, la Confédération a accordé un soutien de 40% à la mesure 21.9. Ce soutien est plafonné au montant de 4'500'000 francs. La commune de Givisiez porte le financement du projet de cette passerelle vis-à-vis des CFF qui, eux, constituent formellement le maître d'ouvrage et sont donc en charge de sa réalisation (concrètement les CFF ont mandaté différentes entreprises, voir le document Rapport technique). L'Assemblée communale de Givisiez a accepté un crédit de 4.5 millions de francs pour le financement de la passerelle en séance du 22 mai 2017. Les CFF ont accepté, de leur côté, de prendre à leur charge le solde du projet de passerelle (à savoir la différence entre les 5'551'304 et les 4'500'000 francs).

Dans les faits, la répartition des 4'500'000 francs s'est effectuée de la manière suivante :

- 40% à charge de la Confédération : mesure subventionnée du PA2
- 20% à charge de la commune de Givisiez
- 20% à charge de l'Agglomération de Fribourg.
- 20% à charge de l'Etat de Fribourg. Il s'agit d'un montant plafonné par le Conseil d'Etat à 900'000 francs selon les mécanismes prévus par la loi cantonale sur les transports.

#### **5 Mesures de communication**

Différentes mesures de communication ont accompagné tout le déroulement de ce projet. Se sont d'abord déroulées entre les parties prenantes du projet de très nombreuses séances avec l'exécutif de la commune de Givisiez et le Comité d'agglomération et l'administration de l'Agglomération de Fribourg.

Une attention particulière a été portée par la commune à l'information de sa population, notamment lors de différentes séances de l'Assemblée communale. Les CFF et l'Etat de Fribourg ont également soutenu la commune sur les mesures de communication à la population.

Le Comité d'agglomération a également informé les différents organes de l'Agglomération de Fribourg (Commission financière, Commission d'aménagement, d'environnement et de mobilité) sur le projet et a validé un message destiné au Conseil d'agglomération pour le financement de la passerelle. Le financement de la passerelle a ensuite été très largement soutenu par le législatif de l'Agglomération.

L'inauguration de la passerelle et de la nouvelle halte ferroviaire (décembre 2019) ont trouvé un écho très favorable dans la presse fribourgeoise.

## **6 Évaluation/analyse d'efficacité**

La population de la commune et des environs a commencé avec le nouvel horaire de décembre 2019 à s'approprier la nouvelle infrastructure ferroviaire : Les nombreux habitants du quartier de la Faye à Givisiez empruntent quant à déjà très régulièrement ce nouveau cheminement de mobilité douce, aérien, attractif et sûr.

A noter que la commune de Givisiez avait confié dans le cadre du développement de ce projet une étude sur le nombre de personnes (habitants et emplois) susceptibles d'emprunter cette nouvelle passerelle. Cette étude se retrouve dans les documents mis en annexe ([GIV\\_GAR\\_Acces\\_Presentation\\_20170215\\_PG\\_commune\\_de\\_Givisiez](#)).